

Guide pratique pour se préparer à la loi de finances 2024

Dans le cadre du webinaire de Tradeshift sur la Loi de Finances, les experts Elaine Rothman, Mariam Oizel, Mathieu Pasture et Will Craven ont discuté de l'évolution du paysage de la facturation électronique en France et de la manière dont les entreprises peuvent se conformer aux nouvelles réglementations.



Speakers



Elaine Rothman

Consultante principale en solutions chez Tradeshift France, a plus de 15 ans d'expérience dans le domaine de la facturation électronique et de la conformité fiscale. Elle est l'une des responsables travaillant sur la candidature de Tradeshift pour devenir une PDP.



Mathieu Pasture

Vice-président de l'intégration de systèmes d'ingénierie chez Tradeshift Belgique, dirige les solutions d'intégration « Babelway » de Tradeshift, qui aident les entreprises à répondre à des cadres législatifs complexes.



Mariam Oizel

Directrice de comptes d'entreprise chez Tradeshift France, a 20 ans d'expérience dans l'accompagnement des clients sur des questions liées à l'entreprise et à la conformité.



Will Craven

Vice-président des ventes de la zone EMEA chez Tradeshift, a plus de 20 ans d'expérience dans la mise en œuvre de PGI, de finances et de chaînes d'approvisionnement.

La session a couvert les aspects clés de la facturation électronique, y compris les trois fonctions principales que les systèmes techniques doivent remplir et les quatre stratégies que les règlements autorisent pour atteindre ces objectifs. Les intervenants ont présenté la plateforme d'intégration avancée de données de Tradeshift, Babelway, prenant en charge les spécifications des PDP françaises et permettant des transitions transparentes vers les nouvelles exigences en matière de facturation.

Jetez un coup d'œil aux principales conclusions du webinaire :



Clarification du calendrier

Mariam Oizel a souligné l'urgence pour les entreprises de se préparer à se conformer aux obligations de la loi de finances, en insistant sur le risque d'attendre et sur l'importance de mener une analyse des lacunes. Les informations sur les obligations liées à la loi de finances qui s'appliquera en 2024 n'ont cessé de se multiplier. L'AIFE et la DGFIP ont annoncé un report de la date limite pour toutes les entreprises recevant des factures et pour les grandes entreprises émettant des factures; de nouvelles dates suivront. Le créneau pour se préparer à la conformité en matière de facturation électronique et de transmission de données reste urgente. Le défi majeur est de savoir comment traiter ces informations et les adapter à des mesures pratiques. Elle a conseillé aux entreprises de rechercher d'éventuels partenaires chez les PDP et d'établir des relations dès maintenant afin de garantir des interactions commerciales harmonieuses.



Gestion du changement

Elaine Rothman a évoqué la nécessité d'une préparation interne et d'un alignement pluridisciplinaire pour une transformation réussie vers la facturation électronique. Elle a recommandé la création d'un groupe de travail parrainé par la direction et doté d'une gouvernance claire, impliquant les responsables des clients et des fournisseurs afin de les informer des changements à venir. À partir de 2027, les PDF disparaîtront. Toutes les organisations devraient donc vérifier si leur système peut produire un format structuré. Il est important de vérifier l'existant pour savoir ce qui doit être modifié et de prévoir suffisamment de temps.



Gestion des risques

Elaine Rothman a mis en avant les risques liés à attendre pour se conformer aux obligations de la loi de finances, notamment les obstacles potentiels, les amendes et les difficultés à trouver un partenaire chez les PDP. Elle a suggéré que les entreprises choisissent en priorité l'option qu'elles préfèrent (PPF ou PDP) et qu'elles commencent à préparer la transition.



Gestion technique

Mathieu Pasture a conseillé aux entreprises d'examiner leur technologie, leur infrastructure et leurs systèmes PGI actuels afin d'identifier les lacunes et les domaines à améliorer. Il a suggéré d'analyser en profondeur les processus et solutions de facturation existants, en tenant compte de facteurs tels que les feuilles de route PGI, les capacités des partenaires commerciaux et les champs d'information requis.

Tradeshift possède sa propre plateforme d'intégration de données, appelée Babelway, qui est l'une des plus avancées au monde. Notre plateforme prend déjà en charge les spécifications des PDP françaises et participe à des initiatives visant à tester l'interopérabilité à la fois avec d'autres PDP, en tant que participant au projet pilote officiel avec les autorités fiscales, et avec nos grandes entreprises clientes. Mathieu recommande également de faire appel à des experts pour aider les entreprises tout au long de leur parcours.



Regarder vers l'avenir

Un point moins discuté est l'alignement requis pour les transactions intracommunautaires qui sera applicable à partir de 2028. Dans cette situation, la plateforme Tradeshift est également un allié. Nous accompagnons déjà des clients établis dans d'autres pays (Chine, Turquie, Amérique latine et bien d'autres) qui disposent d'un modèle de suivi continu. Le reste de l'Europe va se diriger vers ce type de modèle, par exemple la Belgique, la Pologne, l'Allemagne, ... Vous pouvez contacter nos équipes pour vous accompagner dans la préparation à la loi de finances et l'anticipation de l'alignement des taxes sur les transactions intracommunautaires dues à partir de 2028.

Vous êtes prêt à aller plus loin dans la maîtrise de la conformité de la facturation électronique en France ?

Consultez notre site web sur l'obligation de facturation électronique en France pour de nombreuses ressources supplémentaires qui vous permettront d'être informé et préparé aux changements à venir. Ou alors, prenez rendez-vous dès aujourd'hui avec un expert pour une démonstration !